



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC de l'Île d'Orléans  
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans  
**AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné Marco Langlois, DMA directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans,

**Que** le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, à une séance ordinaire tenue dans la salle du conseil située à la Mairie de la Municipalité, 3491, chemin Royal, le lundi 31 juillet 2023, a adopté : le règlement numéro 023-191 modifiant le règlement 023-187 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2023 ;


**Que** ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet municipal (msfio.ca) et à la mairie, 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, aux heures régulières soit :

**Du lundi au jeudi**

**De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.**

**Que** ce règlement est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> août 2023.

**Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce premier jour d'août deux mille vingt-trois.**

  
Marco Langlois, DMA  
Directeur général/greffier-trésorier

